



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 28 MARS 2024

Le Chef d'Établissement ouvre la séance à 16h45, le 28 mars 2024, après avoir constaté que le quorum était atteint (14/18). Monsieur DESPRIESTER et Monsieur FERNANDES sont excusés de leur absence. Il informe les membres présents, qu'avec leur accord, les débats sont enregistrés, en vue de la rédaction du compte rendu de ce 2ème Conseil d'Établissement 2023-2024.

Il en rappelle l'ordre du jour, auquel il ajoutera un point introductif avant la présentation du budget :

- 1) Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil d'Établissement du 20/11/2023
- 2) Présentation du budget 2024
- 3) Point sur la situation des admissions
- 4) Travaux et aménagements
- 5) Retour sur la finale de zone AAEH
- 6) Délégation du LFIP aux JIJ
- 7) Voyages scolaires
- 8) Questions diverses.

### POINT 1 – Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil d'Établissement du 20/11/2023

Il propose de voter l'ordre du jour et l'approbation du compte rendu du Conseil d'Établissement du 20/11/2023.

Résultats du vote :

Opposition = 0

Abstention = 0

Approbation = 16

Le Chef d'Établissement remercie pour ce vote à l'unanimité.

Avant d'aborder la présentation du budget 2024, et comme il l'a déjà indiqué, le Chef d'Établissement souhaite indiquer au Conseil que la Direction du LFIP a été informée à la mi-février d'une Mission d'Inspection Générale du Ministère de l'Éducation Portugaise pour la semaine de la rentrée des vacances d'hiver, du 26/02 au 04/03/2024. C'était la première inspection de cette nature au LFIP. Cette délégation d'inspection était composée d'un inspecteur national, basé à Lisbonne, et d'une inspectrice régionale, basée à Porto. Ils ont pu inspecter le fonctionnement du LFIP, à 360°, puisqu'ils ont interrogé sur tous les champs d'activité de l'établissement:

- La gestion pédagogique (emploi du temps des classes du Primaire et du Secondaire).
- Les modalités d'évaluation (intéressés par l'évaluation par compétences à l'école primaire).
- Le volume horaire et la qualité de l'enseignement de la langue portugaise (contenus pédagogiques et qualification des enseignants).
- La gestion des personnels (sur le recrutement, les types de contrat détachés et recrutés locaux).
- La gestion mobilière et immobilière des infrastructures afin de confirmer le respect des normes et des visites périodiques pour vérifier les aspects liés à la sécurité du LFIP (extincteurs, chaîne alimentaire).



- Même si le LFIP est déjà audité régulièrement par des cabinets comptables extérieurs à l'établissement, ils ont aussi porté un regard sur la gestion financière du LFIP pour vérifier que le RGPC (Règlement Général de Protection contre la Corruption) y était bien appliqué.
- Ils ont aussi souhaité connaître les instances de l'Établissement et comprendre leur fonctionnement avec les Parents d'élèves.

Le Chef d'Établissement souligne que si cette demande d'inspection a surpris la Direction du LFIP, elle entre dans le cadre d'un nouveau processus global du gouvernement portugais qui a commencé à réaliser ces inspections périodiques dans les écoles privées depuis quelques années. En aucun cas il ne s'agissait d'un dépôt de plainte envers l'Établissement.

Il informe qu'aucun dysfonctionnement n'a été relevé par la délégation, et que rien ne doit être corrigé de façon urgente.

La Direction du LFIP a déjà reçu un pré-rapport, permettant une éventuelle contestation avant publication.

Suite aux échanges entre la Direction du LFIP et cette mission d'inspection, le pré-rapport apporte quelques préconisations concernant essentiellement 3 points :

- 1- Aménagement de douchettes dans les laboratoires de sciences pour une réaction plus rapide et plus facile en cas d'incident.
- 2- Insistance forte sur la lutte contre la corruption avec mise en place d'un registre des plaintes en version papier, mais aussi en version numérique sur le site du LFIP et la désignation d'une personne référente anti-corruption pour le premier traitement de toute dénonciation. C'est la Directrice Administrative et Financière, Madame VANLAUWE qui a été retenue pour cette nouvelle fonction au LFIP.
- 3- Fonctionnement de la relation entre la Direction et les Parents d'élèves qui inscrivent leurs enfants au LFIP. La mission d'inspection préconise de se doter d'une charte des relations avec les parents d'élèves. Le Chef d'Établissement propose que la charte « Whatsapp » déjà existante soit élargie afin d'améliorer encore la collaboration avec les parents d'élèves. La Direction souhaite élaborer cette charte conjointement avec des représentants des parents d'élèves des différents niveaux et des représentants des personnels enseignants et non enseignants. Un groupe de travail sera mis en place après les vacances de Printemps pour échanger sur les attentes réciproques afin de pouvoir présenter un projet de charte au dernier Conseil d'Établissement de l'année pour une mise en place dès la Rentrée 2024.

Le Chef d'Établissement informe qu'un rapport d'inspection sera publié en juillet 2024 sur le site de l'Inspection Générale du Ministère de l'Éducation Portugaise et que la Direction du LFIP pense aussi le publier sur son site dans un souci de transparence.

Le Président de l'Association Marius Latour souhaite ajouter que, lors de cette mission d'inspection, la Direction a appris que certains établissements privés travaillent en dehors des règles légales portugaises et quelques fois sans aucune autorisation de fonctionnement. Après réflexion, la Direction pense qu'il serait donc important de faire apparaître un symbole, dès la première page du site, type Cachet de Certification/Homologation du Ministère de l'Éducation Portugaise pour le LFIP, à côté du symbole AEFÉ. La Directrice Administrative et Financière pense aussi que cela viendrait en complément, mais de façon plus visible, de l'autorisation de fonctionnement des autorités portugaises déjà en ligne sur le site.



**POINT 2 – Présentation du budget 2024**

Le Chef d'Établissement cède la parole à la Directrice Administrative et Financière pour la présentation du budget 2024.

Elle explique en premier lieu que ce budget 2024 est un budget prévisionnel qui peut être modifié en cours d'année si des circonstances particulières l'exigent. Elle précise que ce budget est présenté pour information au Conseil d'Établissement puisqu'il est de la compétence du Conseil d'Administration de l'Association Marius Latour de voter le budget. Elle informe que ce budget 2024 a été voté à l'unanimité le 30/11/2023 pour entrer en vigueur au 1er janvier 2024. Elle rappelle une dernière particularité de ce budget, à savoir, si l'école fonctionne en année scolaire, le budget est toujours présenté en année civile.

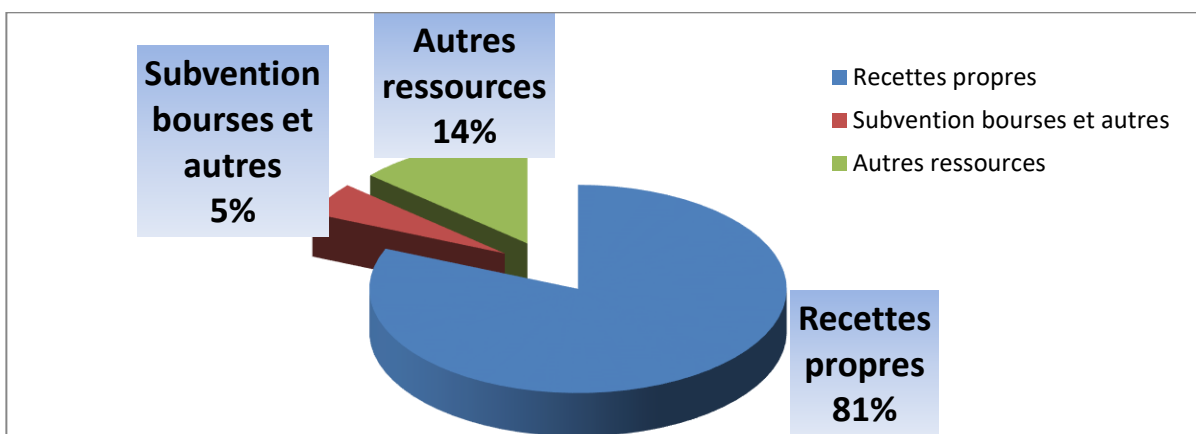
Elle se propose de résumer les grandes orientations du budget prévisionnel 2024 :

1. Un projet de budget qui s'inscrit encore dans un contexte inflationniste important et incertain. Elle précise que même si l'inflation a tendance à diminuer, il reste toujours difficile d'avoir une vision à court et moyen terme.
2. Un budget prévisionnel qui doit continuer à accompagner et soutenir l'attractivité du lycée :
  - En assurant la stabilisation des effectifs, malgré le contexte et les investissements pédagogiques en cours.
  - En prenant en considération un nécessaire équilibre entre les recettes (essentiellement les frais de scolarité) et les dépenses de fonctionnement (dont les dépenses de personnels).

Ce budget 2024 prévoit donc :

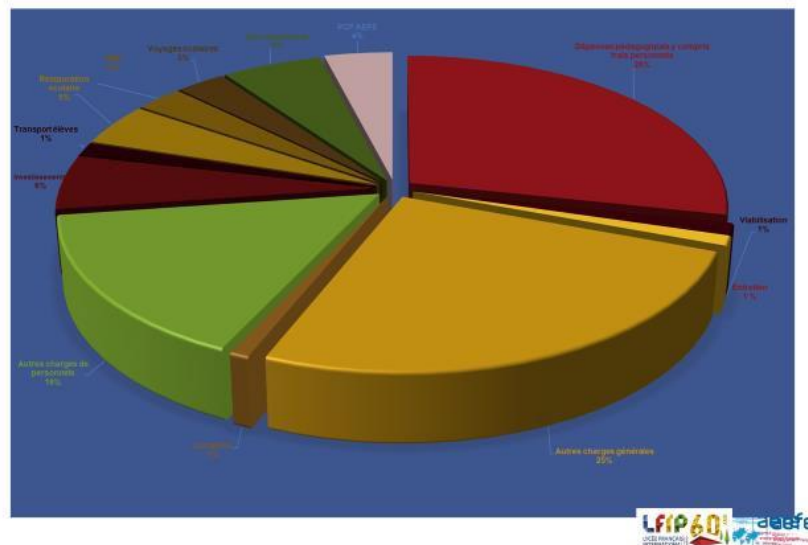
1. Un effectif constaté à 1313 élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2023 (1315 l'an passé),
2. Une augmentation des frais de scolarité au 01/09/2024 de 3 % permettant de financer des travaux importants d'entretien des bâtiments les plus anciens, d'acquérir du matériel informatique et de faire face aux dépenses de fonctionnement en hausse.

Elle présente et commente ensuite la répartition des recettes et des dépenses pour ce budget d'un peu plus de 10.000.000 d'euros cette année.





## Répartition des crédits par grand poste de dépenses 10 141 674 €



DEPENSES 2024					RECETTES 2024				
	Rappel budget 2023	Budget 2024	Budget 2024// budget 2023 en %	Observations		Rappel budget 2023	Budget 2024	Budget 2024// budget 2023 en %	Observations
					EFFECTIFS	1 315 313			
SALAIRES LOCAUX	4 010 000,00	4 285 000,00	5,86	4% ou 2,10% reval selon grille	SCOLARITÉS	6 711 509,00	7 034 954,00	4,82	sep-déc 2024
DETACHES	810 000,00	877 000,00	8,27	PRD 45% à 50%	INSCRIPTIONS	664 320,00	655 720,00	1,29	
EXONÉRATIONS	518 418,00	558 052,00	7,65	plus de fratries et enfants personnels					
AMORTISSEMENTS	780 000,00	610 000,00	21,79	travaux / mobilier	CONTRIBUTION SERVICES	378 000,00	306 500,00	18,92	les SS pour le SG
PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE	430 000,00	416 000,00	3,26	maintien à 6 % sur un effectif de 1 313 élèves et DAI					
AUTRES CHARGES	1 175 711,00	1 181 122,00	0,46	inflation	AUTRES RECETTES	150 000,00	130 000,00	13,33	
BOURSES AEFE	500 000,00	500 000,00	0,00		BOURSES AEFE	500 000,00	500 000,00	0,00	
INTÉRÊTS D'EMPRUNT	200 000,00	200 000,00	0,00	emprunt ANEFE: 151 088 € /emprunt BPI: 38 778 €					
	8 424 129,00	8 627 174,00				8 403 829,00	8 627 174,00	2,66	
RESTAURANT SCOLAIRE	750 000,00	773 000,00	3,07		RESTAURANT SCOLAIRE	750 000,00	773 000,00	3,07	
RAMASSAGE SCOLAIRE	120 000,00	71 500,00	40,42		RAMASSAGE SCOLAIRE	120 000,00	71 500,00	40,42	
AES	230 000,00	370 000,00	60,87		AES	230 000,00	370 000,00	60,87	
VOYAGES SCOLAIRES	300 000,00	300 000,00	0,00		VOYAGES SCOLAIRES	300 000,00	300 000,00	0,00	
	1 400 000,00	1 514 500,00	8,18			1 400 000,00	1 514 500,00	8,18	
<b>TOTAL</b>	<b>9 824 129,00</b>	<b>10 141 674,00</b>	<b>3,23</b>		<b>TOTAL</b>	<b>9 803 829,00</b>	<b>10 141 674,00</b>	<b>3,45</b>	
				Résultat 2024					0,00

En conclusion, elle rappelle que :



- Le total des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement est estimé à 10 141 674 € (+ 10 % par rapport à 2023).
- Les dépenses d'investissement de 610.000 € représentent la capacité d'autofinancement du lycée.
- Le montant du fond de roulement s'élève à 1 114 337,16 € au dernier compte financier 2022 (soit 44 jours de fonctionnement).

Elle ajoute que :

- Malgré un contexte toujours incertain, le budget 2024 s'inscrit dans la continuité du budget 2023:
  - Il faut continuer à bien prendre en compte dans les années futures la stabilisation des effectifs et donc des recettes de droits de scolarité.
  - L'augmentation des frais de scolarité de 3% permet d'équilibrer le budget, tout en prévoyant des travaux importants et l'acquisition de matériels pédagogiques.
- La maîtrise des coûts de fonctionnement, y compris les coûts salariaux, permettra d'envisager sereinement les futures années budgétaires.

Le Chef d'Établissement remercie la D.A.F. et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Un représentant des parents interroge si à cette date, le budget est établi avec les chiffres réels de 2023 ou seulement en comparaison du budget 2023. La D.A.F. explique que le pré-bilan financier 2023, en cours d'élaboration, donne des indications mais que le budget 2024 est basé essentiellement sur les budgets antérieurs puisque qu'elle n'a pas encore de chiffres définitifs pour 2023.

Elle ajoute que même si cette année on revient à un budget plus classique pour un établissement scolaire, avec la fin des constructions (pavillon pour les maternelles), il ne faut pas oublier de prévoir l'entretien des locaux.

Le Chef d'Établissement, afin d'éclairer les plus jeunes, explique que techniquement au niveau budgétaire il existe 2 phases importantes :

1. Le budget prévisionnel (prévision des dépenses et recettes).
2. Le compte financier constaté (qui permet de voir dans la réalité si les lignes budgétaires ont été confirmées).

Le Président de l'Association Marius Latour ajoute qu'en général quand le budget est bien monté, le compte financier est pratiquement le même.

La D.A.F. confirme que lorsque les prévisions sont bonnes, le compte financier suit, tant que le LFIP est en effectifs stables, les prévisions sont réalisées.

Le Chef d'Établissement souhaite souligner qu'en matière de bonne gestion financière, l'autorité de tutelle préconise une augmentation maîtrisée et régulière des frais de scolarité, même si cette mesure n'est jamais populaire, afin d'éviter tout déséquilibre important en cas de problème ponctuel.

### POINT 3 – Point sur la situation des admissions

Le Chef d'Établissement propose de passer au point sur la situation des admissions, point directement lié au budget comme évoqué précédemment, et qui fait l'objet de toutes les attentions.



Il explique qu'une commission admission à lieu toutes les 2 semaines, ou plus souvent quand nécessaire, afin de pouvoir garantir les places aux demandeurs dès que possible et au fur et à mesure des mouvements/désistements. A partir du moment où une place est attribuée, les familles ont un délai de 15 jours pour effectuer le paiement de l'inscription et ainsi garantir leur place. Si le paiement n'est pas réalisé, alors la place est réattribuée à une autre famille.

Il propose de regarder la situation des admissions pour la Rentrée 2024, arrêté au 26/03/2024, grâce aux 2 tableaux récapitulatifs des mouvements (Primaire + Secondaire)

**Ecole primaire – au 26/03/24**

Classes	2023/2024			2024/2025		Effectifs EDSKA	Effectifs (Maternelles)	Nombre de classes demandées	Capacité par classe	Places vacantes actuelles	Places vacantes EDSKA	Places vacantes virtuelles
	Effectifs	Maternelles	Départs prévus	Nouveaux	Effectifs Prévoyés							
MS A	34			PS	0	70	76	3	25,33	25	1	0
MS B	23			MS	71	3	24	3	24,67	25	1	0
MS C	25			GS	75	1	26	3	25,33	25	1	0
MS D	25			CP	78	17	95	4	23,75	24	1	0
MS E	25			CE1	97	3	100	4	25,00	25	0	0
MS F	25			CE2	90	3	95	4	23,75	25	5	0
MS G	25			CE3	96	3	99	4	24,75	25	1	0
MS H	25			CE4	94	2	96	4	24,00	25	4	0
MS I	25											
MS J	25											
MS K	25											
MS L	25											
MS M	25											
MS N	25											
MS O	25											
MS P	25											
MS Q	25											
MS R	25											
MS S	25											
MS T	25											
MS U	25											
MS V	25											
MS W	25											
MS X	25											
MS Y	25											
MS Z	25											
<b>Totaux</b>	<b>25</b>							<b>29</b>	<b>24,57</b>		<b>1</b>	<b>0</b>

**Secondaire – au 26/03/24**

Classes	2023/2024			2024/2025		Effectifs EDSKA	Effectifs (Prévoyés)	Nombre de classes demandées	Capacité par classe	Places vacantes actuelles	Places vacantes EDSKA	Places vacantes virtuelles
	Effectifs	Maternelles	Départs prévus	Nouveaux	Effectifs Prévoyés							
MSA	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSB	23			SEME	108	2	110	4	27,50	27	2	0
MSC	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSD	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSE	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSF	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSG	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSH	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSI	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSJ	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSK	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSL	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSM	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSN	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSO	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSP	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSQ	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MSR	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS S	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS T	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS U	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS V	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS W	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS X	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS Y	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
MS Z	23			MS	85	5	90	4	22,50	25	0	0
<b>Totaux</b>	<b>23</b>							<b>27</b>	<b>23,35</b>		<b>2</b>	<b>0</b>

Il constate qu'à ce jour les effectifs de la Maternelle sont déjà complets et que deux enfants sont notés en sureffectif du fait d'appartenir à une fratrie. Il informe que des listes d'attente ont été ouvertes pour la Maternelle pour le cas où certaines familles se désisteraient. Pour le Primaire, les effectifs sont déjà importants mais il reste encore quelques places dans certains niveaux.

Il informe qu'au Secondaire, la capacité d'accueil est supérieure mais que certains niveaux, spécifiquement en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, comme souvent, sont saturés. Les autres niveaux du Collège et le Lycée ne présentent pas de problèmes particuliers.

Il informe que l'effectif total prévu pour la Rentrée 2024 est à ce jour de 1341 élèves. Il constate une légère augmentation des effectifs (au regard de 1313 élèves inscrits en octobre 2023) même si quelques demandes d'admission et quelques désistements supplémentaires sont encore à prévoir. Il ajoute que les effectifs de classe restent confortables pour travailler.

**POINT 4 – Travaux et aménagements**

Le Chef d'Etablissement explique que pour recevoir tous ces élèves dans de bonnes conditions, des travaux et aménagements sont toujours nécessaires. Il propose à la Directrice Administrative et Financière de prendre la parole pour faire le point.



La D.A.F. informe qu'elle ne va pas revenir sur les travaux courants de vérification des installations de façon préventive ou curative engagés depuis le début de l'année.

Il reste à évoquer :

- Le projet de sécurisation du portail d'entrée principale pour lequel la Direction attend l'étude de l'architecte.
- Un travail technique sur l'installation d'auvents en Maternelle et en salle des professeurs du Secondaire.
- Des études techniques ont été lancées également pour l'installation du foyer des lycéens. Le projet initial proposait une installation en bas de la cour mais pour des raisons de sécurité et de commodité, une réflexion est en cours pour une installation plus proche de l'entrée Collège-Lycée.

Des projets plus importants en termes de coûts mais aussi d'investissements sont également à l'étude :

- Le projet de rénovation du bâtiment B, qui était prévu avant le COVID, puis arrêté et reporté à cause d'autres urgences, est remis à l'ordre du jour.
- Le projet de rénovation des sanitaires du bâtiment D est aussi en réflexion.

Le Chef d'Établissement demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce point.

Le CPE souhaite revenir sur le foyer des lycéens. Il est très content de cette nouvelle et aimerait que les lycéens puissent participer à la réflexion.

Le Chef d'Établissement rappelle que la demande d'un foyer des lycéens date déjà de plusieurs années. Il précise que le cabinet d'architectes doit valider le lieu d'installation de ce foyer, en fonction de certaines contraintes ; les élèves peuvent donc difficilement être associés à cette première phase du projet. Bien sûr, la Direction reviendra vers les élèves au moment de l'équipement et de l'aménagement du foyer puis concernant la méthode de gestion du foyer puisque cet espace leur sera dédié.

Le Président de l'Association Marius Latour confirme que ce foyer est un beau défi et qu'une réflexion devra effectivement être menée avec les élèves puisque l'idée est que ce foyer soit en autogestion (contrôlée) des élèves.

Le CPE rappelle qu'il y a déjà eu des foyers des lycéens au LFIP et que l'autogestion s'est effectuée sans problèmes mais qu'une réflexion sera aussi indispensable pour décider comment faire vivre ce foyer socio-culturel. Il ajoute que beaucoup d'offres existent dans les lycées concurrents et que le foyer des lycéens peut aussi permettre au LFIP de rester attractif.

Le Président de l'Association Marius Latour profite de ce thème de réflexion pour annoncer que le Conseil d'Administration souhaite lancer prochainement de nouvelles consultations auprès des différents groupes de la Communauté LFIP sur le thème : Comment imaginez-vous votre lycée dans 5 ou 10 ans ? Il souhaite que, dans un esprit positif et constructif, les différents corps de la communauté (parents, élèves, personnels) expriment davantage leurs idées auprès du Conseil d'administration et de la Direction pour pouvoir prévoir un développement de qualité pour le Lycée. Des rendez-vous réguliers seront probablement organisés avec les différents corps pour échanger sur les idées pouvant être mises en œuvre dans cet objectif du LFIP de leurs rêves.

Une représentante des parents d'élèves trouve cette idée très positive.



Une représentante des professeurs demande pourquoi les toilettes du bâtiment D doivent être refaits puisque c'est un bâtiment assez récent.

Le chef d'Établissement rappelle que le bâtiment n'est pas très vieux mais que le nombre important de passages (600 à 700 passages quotidiens) ont fait vieillir prématurément ces sanitaires.

Une représentante des enseignants demande si la rénovation des toilettes prévoit des toilettes mixtes.

Le Chef d'Établissement répond que cela peut aussi être un objet de réflexion.

Le CPE rappelle que les élèves demandent surtout à bénéficier d'un peu plus d'intimité avec la rénovation de ces sanitaires.

Le Chef d'Établissement propose alors de retourner au cœur de la mission du LFIP en évoquant les dispositifs pédagogiques marquants du moment.

#### POINT 5 – Retour sur la finale de zone AAEH

Le Chef d'Établissement propose un retour rapide sur la finale du Concours d'éloquence Ambassadeurs en Herbe qui s'organise en 3 temps et sur 4 catégories (cycle 3, cycle 4, Lycée ou Collectifs) :

- 1<sup>er</sup> temps : d'abord au sein de l'Établissement : sélection des lauréats pour la phase Zone Europe Ibérique.
- 2<sup>ème</sup> temps : au niveau de la Zone Europe Ibérique : rassemblement des lauréats de la Zone Europe Ibérique (cette année au LFIP, les 18 et 19/03/2024) afin de désigner les lauréats pour le Concours au niveau Monde
- 3<sup>ème</sup> temps : au niveau Monde : 1 élève du Lycée du LFIP a été retenu pour la sélection des candidats pour la finale Monde qui aura lieu en octobre 2024.

Il profite de ce Conseil pour informer que cet événement a permis au LFIP d'accueillir le Chef du Secteur Europe de l'AEFE, le Conseiller Culturel de Lisbonne (COCAC) qui a présidé le Jury, l'I.E.N. de la zone en résidence à Madrid et le Président du Conseil d'Administration, en tant que Directeur d'un laboratoire de recherche, qu'il remercie pour son aide. Il tient à remercier Mesdames Lafitte, Rousseau et Meilhac pour leur travail enthousiasmant et leur disponibilité pour renouveler l'événement l'année prochaine. Il rappelle que ce travail est valorisant pour les élèves et développe des compétences importantes pour leur futur. Il tient à remercier également les familles qui se sont portées volontaires pour accueillir le dimanche soir et le lundi soir les 24 élèves venus des lycées de la péninsule ibérique. Il ajoute qu'il a aussi reçu beaucoup de retours enthousiasmés des collègues de la zone remerciant de l'accueil à Porto.

#### POINT 6 – Délégation du LFIP aux J.I.J. (Jeux Internationaux de la Jeunesse)

Autre dispositif qui existe depuis quelques années déjà et prévu pour le début du mois de juin et dont il souhaite parler : les J.I.J. Ce dispositif regroupe des établissements français à l'étranger et des établissements de France sélectionnés pour un séjour sportif, culturel et convivial. Le séjour se déroule de façon alternée en France ou



à l'Étranger. Cette année 2024, le séjour aura lieu à Athènes et 69 établissements y participeront. La candidature du LFIP a été validée et 6 élèves sélectionnés du LFIP et 2 accompagnateurs vont y participer.

Une représentante des parents d'élèves interroge sur les niveaux concernés et sur la prise en charge du déplacement.

Le proviseur informe qu'il s'agit d'élèves de 2<sup>nde</sup> qui ont été sélectionnés par une commission de sélection interne sur une base sportive pour ce projet multisport et que c'est le LFIP qui prend en charge le déplacement puisque les Jeux Olympiques « Paris 2024 » sont une des priorités du LFIP cette année. La symbolique d'Athènes était aussi forte pour cette première candidature à ces J.I.J. 2024. Il ajoute qu'il a aussi été fait appel à des sponsors et donateurs externes pour aider au financement de ce projet qui ne concerne pas tous les élèves.

#### POINT 7 – Voyages scolaires

Le Chef d'Établissement cède la parole au Directeur des Classes Primaires, Monsieur LECOT, concernant le voyage scolaire des CM2.

Ce dernier explique que la décision de remettre au programme un voyage en France pour les CM2 n'a pas été facile. L'objectif était de trouver un voyage à un coût acceptable par les familles. Le voyage en Normandie prévu initialement du 16 au 19 avril a dû être reporté car il n'était pas possible d'emmener tout le groupe ensemble. Les dates ont donc été reportées du 11 au 14 juin pour un seul groupe de 71 élèves inscrits sur les 91 élèves du niveau CM2. Il ajoute que le voyage a été validé par l'I.E.N. Ce voyage permettra aux élèves de travailler en amont sur l'histoire et sur l'histoire des arts car le retour se fera par Giverny. Il informe qu'il s'agit d'un vrai séjour de 4 jours entiers. Le programme a déjà été transmis aux familles.

Une représentante des parents d'élèves, pour avoir connu le séjour des 3<sup>ème</sup> en Normandie, trouve que c'est un déplacement avec beaucoup de bus pour les enfants de CM2 et interroge si désormais cette destination sera réservée aux CM2.

Le Chef d'Établissement explique que la Normandie est seulement à 2 heures de Paris.

Le Directeur des classes primaires ajoute qu'il a veillé à ce que les déplacements sur place soient très acceptables pour les enfants et a veillé à diviser le voyage de retour en 2 avec l'arrêt à Giverny.

Le Chef d'Établissement pense que l'objectif est qu'il existe une diversité de voyages scolaires mais ne peut garantir quels seront les voyages de l'an prochain.

Une représentante des professeurs explique que cela dépend aussi des objectifs des professeurs, des budgets.

La D.A.F. ajoute que le LFIP essaye toujours de choisir les horaires afin d'optimiser le voyage.

Le Chef d'Établissement explique aussi qu'une réflexion devra être menée afin de poser la limite financière du coût des voyages pour les familles. Il rappelle qu'il existe une mixité sociale au LFIP et que certains voyages sont déjà trop coûteux pour certains.



POINT 8 – Questions diverses

Le Chef d'Établissement propose de passer aux traditionnelles questions diverses.

Suite à une réunion préparatoire avec les parents d'élèves, voici les réponses qui ont été apportées à leurs questions :

Sujet 1 : Question concernant la gestion de la cantine et de la qualité des menus.

Il rappelle qu'il existe une commission cantine avec des représentants des parents / des élèves / des personnels et le prestataire du service pour connaître les opinions et orientations afin de faire évoluer la cantine à court terme et à moyen terme en fonction des avis des utilisateurs (plus de circuits courts, plus de bio...). Il rappelle toutefois la complexité de servir 1100 repas par jour. L'idée est donc de consulter pour trouver un compromis pour tous.

Sujet 2 : Question sur le coût des voyages scolaires.

Le Chef d'Établissement évoque la mauvaise surprise cette année du surcoût du voyage à Berlin. Il est d'accord bien sûr qu'une anticipation est nécessaire pour les voyages mais il rappelle qu'elle n'est jamais possible avant la rentrée des classes (dépendant du projet des professeurs et des effectifs). Il ajoute que parfois la responsabilité des parents entre en jeu lors de désistements de dernière minute. Une représentante des professeurs rappelle que l'an passé les 3<sup>ème</sup> ont décidé d'être hébergés une nuit en auberge de jeunesse (établissements contrôlés et moins chers) mais les parents et les élèves n'étaient pas très satisfaits. Le Chef d'Établissement pense que les retours d'expériences doivent être pris en compte et que si le confort est différent en auberge de jeunesse, il suffit peut-être de prévenir les élèves en amont. Une représentante des parents d'élèves informe que l'an passé elle a entendu beaucoup de réclamations sur le voyage en Espagne à St-Jacques de Compostelle mais qu'elle n'a rien entendu pour la Normandie. Le Président de l'Association Marius Latour explique qu'il s'inquiète surtout des prix des voyages qui continuent à monter, il trouve qu'il est regrettable de laisser de plus en plus d'enfants sur le côté. Il pense que les représentants des parents doivent sonder les autres parents par niveau. Quand les voyages représentent deux mois de frais de scolarité, cela fait beaucoup, surtout pour une famille de deux ou trois enfants. Le Chef d'Établissement pense qu'il s'agit d'une décision collective et qu'il faudra donc peut-être penser à limiter les budgets ou le nombre de niveaux qui partent. Concernant les voyages au Lycée, le Chef d'Établissement informe que la question du déplacement du voyage de section européenne d'un niveau à un autre n'est pas tranchée à ce jour et qu'elle fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion du conseil pédagogique.

Sujet 3: Question sur le suivi du Projet d'Établissement.

Le Chef d'Établissement rappelle que le Projet d'Établissement a été présenté et voté au dernier Conseil d'Établissement 2022-2023. Il explique que le travail d'analyse se fait de façon annuelle. Il rappelle que le Projet d'Établissement se décompose en 3 étapes: Objectifs / Actions / Indicateurs, et il invite les parents à regarder les indicateurs. Il ajoute qu'ils peuvent entrer en contact avec la Direction s'il existe des points opposables. Il explique aussi que pour diverses raisons tous les projets ne sont pas toujours réalisés immédiatement puisque le Projet d'Établissement couvre la période 2023-2027. Une représentante des élèves interroge concernant la création du foyer des lycéens et a noté qu'il n'y a pas d'indicateur de réalisation. Le Chef d'Établissement explique que dans ce cas l'indicateur de réalisation sera la construction effective du foyer.

Sujet 4 : Question sur la sécurité aux abords du LFIP.



Le Chef d'Etablissement pense que tout le monde a déjà remarqué la pose de ralentisseurs dans le quartier, mais malheureusement pas dans la rue du LFIP. Il informe que l'école continue à travailler avec l'Association de quartier pour obtenir des ralentisseurs devant le LFIP également afin de répondre à cette préoccupation partagée.

Sujet 5: Demande d'un retour sur la mission d'inspection.

Ce point a déjà été traité.

Sujet 6 : Question sur les transports Transviagens.

Le Chef d'Etablissement informe qu'il a reçu de certains parents des remarques sur la qualité du service transport et sur une attitude inadaptée de certains chauffeurs. Il informe que le LFIP va suivre la situation. Il précise aussi la prévision de suppression de certains circuits car ce secteur d'activités est très déficitaire pour le LFIP. Il informe que les circuits dans Porto devront probablement être supprimés et que seuls les circuits vers le Nord ou vers Gaia seront maintenus.

Une représentante des parents d'élèves souhaite revenir en arrière. Elle pense que sur le point sécurité aux abords du LFIP, il n'y a pas seulement la sécurité routière mais aussi la sécurité des personnes dans le quartier. Le Chef d'Etablissement pense que le quartier est plus tranquille cette année que l'an passé. La maman demande si le programme « Escola Segura » est activé pour le LFIP. Ne serait-il pas possible de demander des rondes aux heures d'entrée et de sortie ? Le Chef d'Etablissement pense qu'actuellement le plus grand danger au quotidien sont les incivilités graves de certains conducteurs devant le LFIP. Le CPE trouve que la présence de vigiles dans le quartier lors des soirées des élèves est toujours rassurante. Le Président de l'Association Marius Latour rappelle que les vigiles ne peuvent jamais être partout. Si leur présence peut diminuer les incidents, elle ne règlera pas ce problème. Le Chef d'Etablissement remercie les parents de faire remonter les informations quand il y a des situations et affirme que la Direction reste vigilante.

Sujet 7 : Suivi des Activités Extra Scolaires (AES).

Concernant le suivi des AES, le Chef d'Etablissement souhaite rappeler deux choses :

1. Un règlement intérieur a été créé pour encadrer le fonctionnement de ces activités.
2. Un suivi est désormais possible pour les parents grâce à des cours ouverts ainsi qu'un retour succinct de l'intervenant sur l'évolution de l'élève dans l'activité pratiquée. Il précise qu'il aimerait avoir un retour des parents si l'intervenant ne leur transmet cette petite évaluation puisque les intervenants se sont engagés à le faire.

Sujet 8 : Partenariats avec d'autres établissements.

Le Chef d'Etablissement informe qu'un partenariat existe, même s'il n'est pas très connu, avec une école qui a une section portugaise en France. Il informe que toutes les demandes de partenariats sont étudiées dès que la demande correspond à un projet pédagogique. Un partenariat est notamment à l'étude avec le Lycée Français Charles Lepierre de Lisbonne pour les classes primaires. Pour le Secondaire, un auteur (Philippe Besson) doit venir à Porto et dans le cadre d'un partenariat Club de Lecture, des élèves du Lycée Français de Lisbonne ont été invités à cette animation. Les échanges ADN continuent et le LFIP a reçu cette semaine les remerciements des élèves des Lycées de Hong-Kong et de Dubaï en échange avec Porto.

Sujet 9 : Certifications en langue.

La demande de certifications en langue porte essentiellement sur la langue anglaise et pour les lycéens (stratégie pour les études supérieures). Elles pourraient être diversifiées à l'avenir (IELTS, Cambridge). Pour répondre à cette demande des familles, le Chef d'Etablissement pense qu'il serait peut-être possible d'organiser des cours supplémentaires spécifiques sur la base du volontariat et sous forme d'atelier dans le cadre des AES. Ces ateliers seraient facturés aux familles demandeuses. Il rappelle que le niveau d'anglais des élèves du LFIP est en règle



générale déjà supérieur à l'attente en approche scolaire par rapport à la France.

Le Chef d'Établissement rappelle qu'il existe aussi au LFIP des Certifications en Portugais, en Allemand et en Espagnol.

#### Sujet 10 : Secourisme.

Le Chef d'Établissement informe les parents qu'un dispositif concernant le secourisme existe déjà au LFIP. Il vise les élèves de 5<sup>ème</sup> et s'appelle G.Q.S. (les Gestes Qui Sauvent). Cette formation n'a pu être réalisée l'an passé puisque le professeur était indisponible en juin 2023 mais elle a été reprogrammée pour juin 2024. Il informe que cette formation G.Q.S. sera aussi proposée aux Personnels du LFIP. À la demande du CPE, les Personnels de Vie Scolaire seront formés dans un premier temps, puis elle sera étendue à tous les enseignants. Le Chef d'Établissement rappelle également que l'infirmière scolaire du LFIP passe dans les classes avant les départs en voyage scolaire pour faire un petit rappel d'informations basiques pour prévenir les accidents. Il explique aussi qu'un projet de stage de secourisme avec certification pourrait aussi être proposé prochainement aux élèves pendant les vacances scolaires dans le cadre des A.E.S.

Le Chef d'Établissement demande s'il y a des remarques ou questions sur ce point, puis l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19h30. Il remercie les membres présents de leur attention et de leur disponibilité à la veille du long week-end Pascal.